

journal syndical

Décembre 2021

DANS CETTE ÉDITION

- Mot de la présidente-2*
- Assemblée générale annuelle OIIAQ virtuelle- 3,4*
- L'hiver de mes 17 ans- 5*
- Absence invalidité -6*
- Reconnaître le harcèlement psychologique-7*
- Il était une fois au syndicat -8*
- Foire aux questions-9*
- Au revoir-10*
- Résultats de tirage -11*
- Activité Noël-12*
- Comités syndicaux - 14,15*

Mot de la Présidente

L'année 2021, ne nous a pas nécessairement épargnée.

En effet, la covidie s'incruste, nous impose son rythme de vie et continue de moduler nos journées de travail. La signature d'une convention collective nationale qui n'a pas été à la hauteur de vos attentes. Une équipe gouvernementale, Legault/Dubé, qui s'acharne à ne pas écouter les professionnelles en soins. De récentes offres monétaires du ministre Dubé qui démontrent bien le mépris envers les syndicats en offrant des contrats hors conventions.

Nous investissons beaucoup d'énergie à expliquer et tenter de diminuer les impacts négatifs de ces arrêtés ministériels qui selon nous ne sont absolument pas nécessaires. Heureusement les représentations ont eu l'effet de diminuer les restrictions gouvernementales. Le déploiement de la convention nationale en action avec des affichages à temps complet se déroule comme prévu. Les délais dans le paiement des forfaitaires déçoit beaucoup. Localement, les discussions concernant l'arrimage de la convention collective locale avec la convention nationale suivent leurs cours et avancent plutôt bien.

Syndicalement, nous tenons à souligner tous vos efforts afin de perpétuer le fonctionnement des services et ce souvent au prix de vos besoins. Vous êtes nos héroïnes et avez toute notre admiration.

Votre bien-être est au cœur de nos préoccupations.

En cette période de festivités qui s'annonce, nous vous souhaitons de profiter pleinement de ce temps de réjouissance avec vos proches afin de faire une réserve de bons moments. Nous vous souhaitons un excellent temps des fêtes.

Puisse 2022 vous apporter joie, santé et syndicalement, une meilleure qualité de vie au travail.

Nathalie Bélanger

Assemblée générale annuelle OIIAQ virtuelle



26 octobre 2021

Ce qu'il faut savoir :

- L'ordre est sensible à la situation concernant le temps supplémentaire obligatoire, la rareté de main d'œuvre dans le réseau de la santé ainsi que la santé et sécurité des patients. Elle souhaite faire rayonner la profession infirmière auxiliaire afin qu'il y ait plus d'attraction et ainsi permettre de soulager le réseau de la santé. L'ordre des infirmières auxiliaires a rappelé aux membres présentes de partager en grand nombre la nouvelle campagne "Force de caractère" qui met en lumière de vrais témoignages, des histoires authentiques qu'il sera possible de suivre sur les réseaux sociaux pour promouvoir la profession.

-Cotisation pour le permis de l'ordre=

Pas d'augmentation; 190\$+ prime d'assurance responsabilité et contribution à l'Office des professions du Québec+TVQ et TPS

-Programme S.A.S.I (Santé, assistance en soins infirmiers)=

présentement en révision

-Vaccination obligatoire=

encourage fortement les membres à se faire vacciner.

-Plein champ d'exercice=

l'ordre continue de faire les représentations afin que leurs membres aient accès à l'entièreté des actes pour lesquelles elles sont autorisées et continue les échanges avec les autres ordres professionnels pour faire évoluer la profession.

-Nouvelle section disponible sur le site web de l'OIIAQ sous l'onglet pratique professionnelle =

l'exercice de la profession : Vous y trouverez les différents milieux où les infirmières auxiliaires peuvent exercer, et plein d'informations intéressantes à ce sujet telles que leur rôle et responsabilités à l'urgence, en clinique externe, en endoscopie, en clinique de dépistage COVID-19, en GMF, à l'unité d'hémodialyse, au bloc opératoire, au soutien à domicile, en pédiatrie, en mère-enfant, en obstétrique et néonatalogie, en pharmacie, en santé mentale et plusieurs autres!

Allez y jeter un coup d'œil, ça vaut le détour.

Assemblée générale annuelle

OIIAQ virtuelle (suite)



L'ordre a aussi créé un document " Guide d'intervention de l'infirmière auxiliaire lors des chutes ", un webinaire sur le champ d'exercice de collaboration à l'évaluation et bien d'autres...

Les avancées de la profession!

La pandémie a permis de mettre de l'avant les infirmières auxiliaires en collaboration avec le collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). Elles ont eu l'autorisation de vacciner sans la présence d'un vaccinateur, ainsi qu'initier une ordonnance collective et la possibilité de pouvoir mettre en place un protocole de prévention et contrôle des infections.

Au CHUM, votre représentante infirmière auxiliaire fait régulièrement des représentations auprès de la DSI afin de promouvoir et valoriser la profession, de s'assurer de rehausser la place de l'infirmière auxiliaire dans les différentes spécialités et de favoriser les activités permises de leur champ de pratique afin d'augmenter leur autonomie professionnelle.

Informez-vous auprès du conseil des infirmières et infirmiers auxiliaires au poste 12634 pour vous impliquer dans le comité d'administration des infirmières auxiliaires du CHUM afin de pouvoir participer à des projets innovants et au rayonnement de la profession.

Pour avoir accès à une multitude de formations disponibles gratuites ou payantes, rendez-vous sur le site web de l'OIIAQ dans le catalogue de développement professionnel et des services aux membres 2021-2022.

Karina Therrien



L'HIVER DE MES 17 ANS

En décembre 1989, j'ai 17 ans. En dernière année du secondaire, je suis rendue au moment de ma vie où des décisions importantes doivent être prises : choix de cégep, choix de carrière. J'ai la vie devant moi.

Féministe depuis mon plus jeune âge, j'ai passé l'été à suivre l'affaire Chantal Daigle, cette cause qui a amené un gros changement pour le droit à l'avortement, le droit des femmes d'avoir le contrôle sur leur corps, sur le pouvoir qu'elles ont sur celui-ci.

Encouragée par mon père, je m' enrôle dans les Forces Armées Canadiennes de réserve, dans la 51 ième Cie médicale. Les femmes sont présentes depuis longtemps dans cette unité, dans ce corps de métier. En plus, 1990 sera la première année où les femmes seront acceptées dans les unités de combat. C'est, selon moi, une autre grande avancée pour la cause des femmes. En 1989, je crois sincèrement qu'une femme peut faire n'importe quoi. Le 6 décembre 1989, il neige. Je descends de l'autobus scolaire et j'entre à la maison. Après avoir englouti une collation, je m'installe à la table de cuisine et je commence mes devoirs. J'ouvre le petit poste de télé noir et blanc pour avoir un bruit de fond. Je suis bien plongée dans mes travaux quand soudain, les paroles d'un journaliste perce ma concentration... « On ne sait pas ce qui se passe.... Un tireur... coups de feu... Université de Montréal... Polytechnique... »

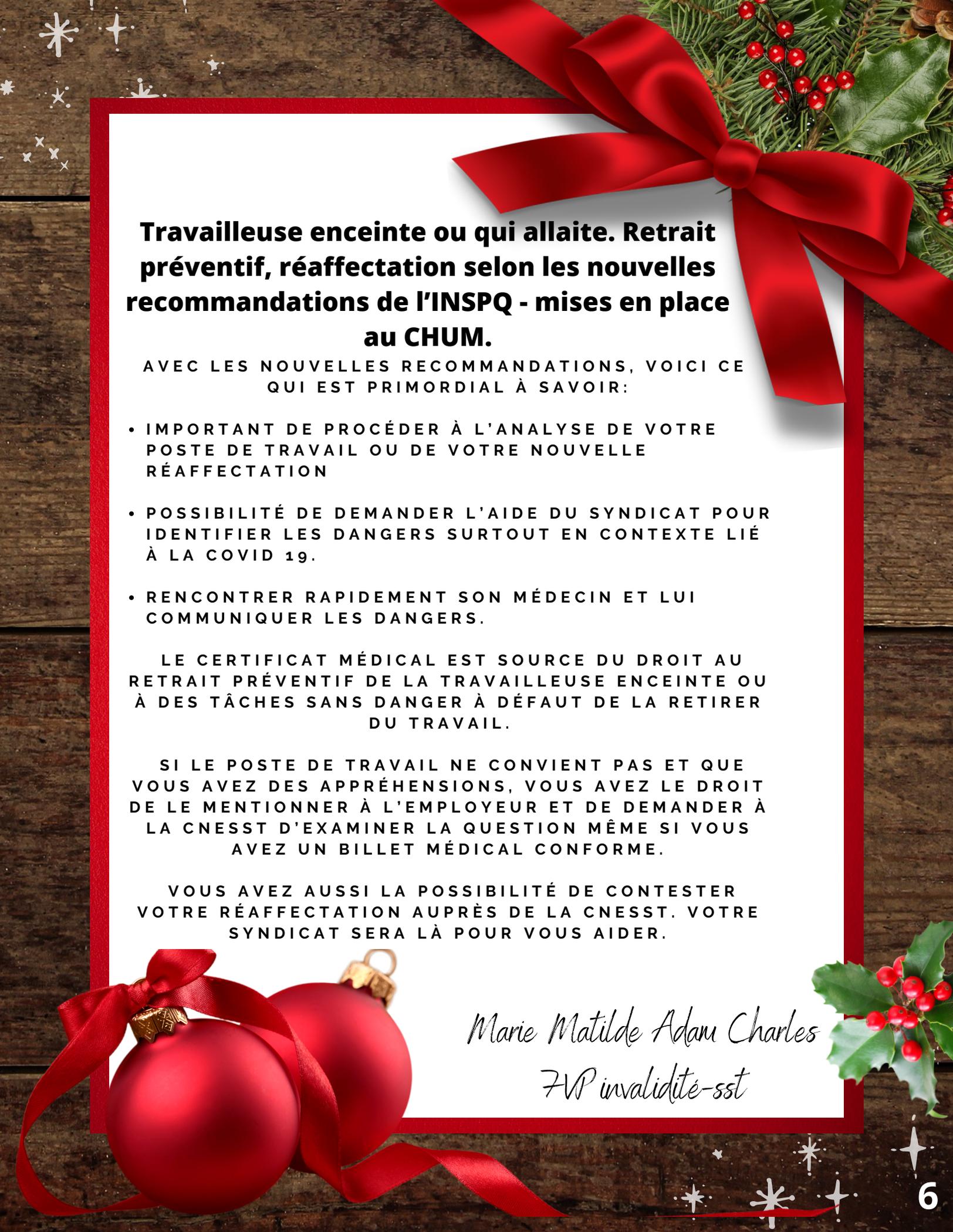
Je lève la tête, tout bascule et se bouscule dans ma tête : Non!!! Ça se passe ici?! Au Québec?!? Je reste gluée à mon écran, je n'arrive pas à y croire.

Au petit matin, après une nuit mouvementée, j'apprends le bilan de ce carnage : 14 victimes... 14 femmes... 13 étudiantes en génie et 1 étudiante en sciences infirmières. Elles ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes... des féministes, selon leur assassin. Pour une jeune fille de 17 ans, qui prévoit entrer au cégep l'année suivante, c'est un choc : Comment est-ce possible? Pourquoi?!?

Pour plusieurs d'entre vous, la tuerie de la Polytechnique, c'est un moment sombre de notre histoire. Pour moi, et toutes celles qui l'ont vu, qui l'ont vécu, de près ou de loin, c'est encore une blessure vive, qui ne se fermera jamais. 32 ans après, en écrivant ces lignes, les larmes coulent sur mes joues.

Polytechnique... plus jamais...
Féministe, plus que jamais et pour toujours,

Julie Bisson
Vp Relation de travail



**Travailleuse enceinte ou qui allaite. Retrait
préventif, réaffectation selon les nouvelles
recommandations de l'INSPQ - mises en place
au CHUM.**

AVEC LES NOUVELLES RECOMMANDATIONS, VOICI CE
QUI EST PRIMORDIAL À SAVOIR:

- IMPORTANT DE PROCÉDER À L'ANALYSE DE VOTRE
POSTE DE TRAVAIL OU DE VOTRE NOUVELLE
RÉAFFECTATION
- POSSIBILITÉ DE DEMANDER L'AIDE DU SYNDICAT POUR
IDENTIFIER LES DANGERS SURTOUT EN CONTEXTE LIÉ
À LA COVID 19.
- RENCONTRER RAPIDEMENT SON MÉDECIN ET LUI
COMMUNIQUER LES DANGERS.

LE CERTIFICAT MÉDICAL EST SOURCE DU DROIT AU
RETRAIT PRÉVENTIF DE LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE OU
À DES TÂCHES SANS DANGER À DÉFAUT DE LA RETIRER
DU TRAVAIL.

SI LE POSTE DE TRAVAIL NE CONVIENT PAS ET QUE
VOUS AVEZ DES APPRÉHENSIONS, VOUS AVEZ LE DROIT
DE LE MENTIONNER À L'EMPLOYEUR ET DE DEMANDER À
LA CNESST D'EXAMINER LA QUESTION MÊME SI VOUS
AVEZ UN BILLET MÉDICAL CONFORME.

VOUS AVEZ AUSSI LA POSSIBILITÉ DE CONTESTER
VOTRE RÉAFFECTATION AUPRÈS DE LA CNESST. VOTRE
SYNDICAT SERA LÀ POUR VOUS AIDER.



Marie Matilde Adam Charles
FVP invalidité-sst



Reconnaître le harcèlement psychologique

Pour pouvoir conclure au harcèlement psychologique il faut réunir 5 éléments;

1. Une conduite vexatoire (abusive, humiliante ou blessante).
2. Des paroles, des gestes ou des comportements hostiles ou non désirés.
3. Le caractère répétitif des actions.
4. L'atteinte à la dignité (respect; amour-propre) ou à l'intégrité (équilibre physique ou émotif).
5. Un milieu de travail rendu néfaste pour la salariée.

*Une seule conduite grave peut elle aussi être considérée comme du harcèlement psychologique si elle a un impact nocif durable

Comment l' harcèlement psychologique peut-il se manifester?

EMPÊCHER UNE PERSONNE DE S'EXPRIMER	<ul style="list-style-type: none"> • L'interrompre • Lui interdire de parler aux autres
DÉCONSIDÉRER UNE PERSONNE	<ul style="list-style-type: none"> • Répandre des rumeurs • Ridiculiser • Humilier • injurier
ISOLER UNE PERSONNE	<ul style="list-style-type: none"> • Ne plus lui adresser la parole • L'ignorer • L'éloigner • La priver de moyen de communication
DÉSTABILISER UNE PERSONNE, SE MOQUER	<ul style="list-style-type: none"> • de ses convictions • de ses goûts • de ses points faible • faire des commentaires désobligeants • mettre en doute son jugement
DISCRÉDITER UNE PERSONNE	<ul style="list-style-type: none"> • ne plus lui donner de tâches • lui attribuer des tâches inférieures • la mettre en échec • stimuler des fautes professionnelles • la dénigrer devant les autres
MENACER, AGRESSER UNE PERSONNE	<ul style="list-style-type: none"> • Hurler • La bousculer • Endommager ses biens

Il était une fois au syndicat

C'est avec seulement 4 jours d'expérience que je vous partage ma petite histoire au Syndicat.

Tout a commencé au détour d'une discussion et plus précisément d'une question.

" Aimerais-tu ça, venir aider au syndicat durant le temps des fêtes ? "

Le syndicat, le syndicat ... était pour moi une notion abstraite, syndicat, grève, défense, droit du travail et j'en passe

Mais cette éventualité de découvrir ce monde et de pouvoir apporter soutien et réponses aux membres FIQ, m'a interpellé et m'a donné envie de franchir le cap.

C'est alors qu'une série de questions sont venues frapper à ma porte (ceci est bien entendu imagé, rire).
Doit-on avoir une formation en droit ? Doit-on avoir des diplômes ? Etc...

C'est lors de mon premier jour que je me suis aperçu que l'équipe du Syndicat du CHUM est formée d'une équipe extrêmement épatante par leurs histoires de carrière, leurs background (fallait bien mettre un anglicisme), leurs connaissances , leur professionnalisme et bien entendu leurs énergies !

Une Présidente avec une équipe complète d'agents, d'avocats, de conseillers, de gestion et tout cela pour décrypter le saint graal du travailleur qui est bien entendu LA convention collective!

Avec comme but de représenter, protéger, d'aider et d'accompagner leurs membres. De pouvoir ainsi répondre à leurs questionnements, leurs doutes ou tout simplement les accueillir dans leur bureau pour une discussion sans oublier de repartir avec le stylo, le porte carte, le cordon, l'agenda et si tu es chanceux des bonbons (emballages individuels, on n'oublie pas les préventions sanitaires)

C'est avec plaisir que j'apprends de cette équipe riche dans le but de pouvoir répondre au mieux, à vos questions et problématiques.

Au plaisir de vous avoir au téléphone

"Une bonne question rend la réponse difficile."

Citation de Robert Sabatier ; Le livre de la déraison souriante (1991)

PS : il est temps de remplacer votre livre de chevet par la convention ... rire ... quoi que !

Joyeuses fêtes!





Foire aux questions sur le règlement du crédit-formation

C'est quoi le « crédit-formation »?

Adopté en Assemblée Générale en septembre 2020, sous la recommandation du comité de surveillance des finances et du comité exécutif, c'est un incitatif financier pour stimuler la participation aux Assemblées Générales du SPSS du CHUM. Budget alloué de 50 000\$ /année financière, soit 5000\$ par AG et un maximum de 50\$ par personne par AG

Comment ça marche?

Vous participez à une ou plusieurs AG et vous accumulez des crédits (\$\$) qui POURRONT vous être versés sous forme de remboursement d'une dépense de formation.

Comment réclamer mes crédits?

Par courriel à la trésorière, en envoyant un reçu de formation OU un reçu de votre renouvellement de permis à votre ordre professionnel (ou association pour les perfusionnistes). Le renouvellement du permis est accepté comme formation car pour obtenir un permis de pratique faut avoir fait de la formation obligatoire (permis = formation)

Pourquoi dois-je fournir un reçu de mon ordre? Il est évident qu'il est payé si je suis au travail!

Pour des raisons de trésorerie et de fiscalité. Une entreprise ou organisme ne peut verser de l'argent sans trace ou justification dans les livres de comptes. Un remboursement de dépense n'est pas un revenu versé, qui exigerait un T4 ou autre document fiscal. Cependant, il doit être relié à une dépense encourue (de la formation ou votre renouvellement ordre) qui vous sera remboursée à la hauteur de votre crédit accumulé.

Par exemples:

- Crédits accumulés : 100\$
- Réclamation avec reçu ordre : 400\$
- Remboursement : 100\$
- Crédits accumulés : 100\$
- Réclamation reçu colloque : 80\$
- Remboursement : 80\$

On ne peut pas rembourser plus que la réclamation. Une facture manuscrite par votre beau-frère n'est pas valide. Pas plus qu'une attestation que vous êtes membre de votre ordre. Il faut un reçu en bonne et due forme, c'est-à-dire qui identifie clairement :

- Votre nom
- La date du paiement
- Nom de l'organisme émetteur
- Le montant payé

/
Mylène Durocher
Trésorière

Au revoir !

Tout l'exécutif tient à souligner et à remercier Mme Caroline Flageol et M Jonathan Lafranchise Sauvé pour le travail effectué lors de leur implication syndicale locale.

Avec énergie et pendant plusieurs années, ils ont représenté les droits des membres et ont ainsi fait avancer des dossiers.

Nous leur souhaitons une belle poursuite de carrière tant au CHUM qu'à la FIQ.



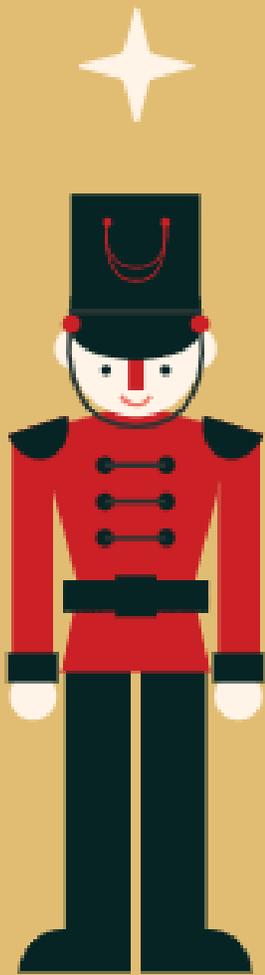


Un petit rappel

C A R T E S C A D E A U X

<u>CADEAU</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>MATRICULE</u>
Resto le Shaker 100\$	DERISE	MYRIAM	90387
Resto Balthazar 50\$	PIERRE	JUDELYNE	22160
Ultramar 25\$	PIRVU	ANDRA	22099
2 Billets Guzzo	COUTURE-OTIS	MANNDY	19389
2 Billets Guzzo	BEAUDIN	VALERIE	97044
« L'amour & l'argent »	MICHEL	EMMANUELLE	22427
« Parce qu'elles étaient femme »	BELANGER	ALLISON	22992
Spa 100\$	DENESTAN	JOSAPHAT	20153
Spa 100\$	GUILLAUME	EMILIE	22023
Essence 50\$	BERNADO	MICHEAL	75076
Essence 50\$	ST-PIERRE	NANCY	14199
Essence 50\$	ST-PREUX	PERRETE	91542
Essence 50\$	LACAVALIER	MERIDITH	82130
La Forfaiterie 75\$	GAGNER-TETREAU	EVELYNE	16524

**DERNIÈRE CHANCE!!!! VENEZ RÉCUPÉRER VOTRE CARTE
CADEAU AU LOCAL SYNDICAL F.S1.1030**



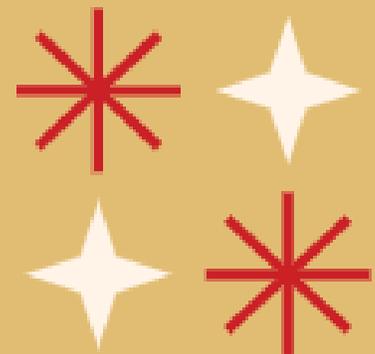
**JOYEUSES
FÊTES !**



**VENEZ CHERCHER
CHOCOLAT CHAUD À
LA CANNE DE
BONBON
& CAFÉ**

**LE 22 DÉCEMBRE 2021
7H00-19H00 LOCAL A.01.9209A**

**VENEZ RENCONTRER
VOTRE EXÉCUTIF ET POSER VOS
QUESTIONS!**



**PETITS CADEAUX
POUR NOS MEMBRES
TIRAGE PRIX DE PRÉSENCE**



Suivez nous
sur
Facebook



Notre site web:

<https://www.fiqsante.qc.ca/chum/>

A venir... Instagram



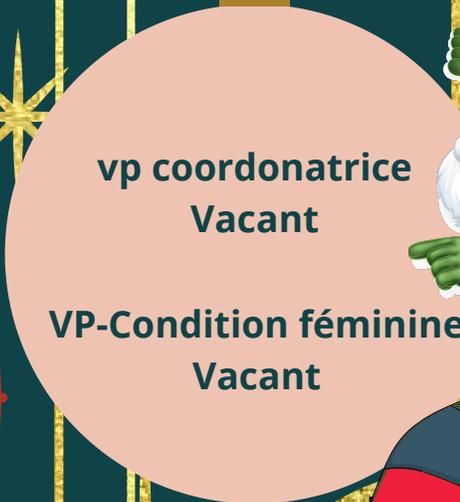
Notre équipe syndicale



Présidente
Nathalie Bélanger
Poste 15888



VP-Invalidité
Marie Matilde
Adam Charles
Poste
15009



vp coordonatrice
Vacant

VP-Condition féminine
Vacant



VP-Relation de travail
Sacha Nelson Masse
Poste 34298



VP-Tresoriere
Mylène Durocher
poste 35957



VP-OTPP
Karina Therrien
Poste26593



VP-Relation de
travail
Julie Bisson
Poste 34298



VP-MOB-COM
Roxane Davidson
Poste 31921



VP-SECRÉTAIRE
NANCY MÉTIVIER
Poste 14857



VP-OTPP
Sylvie Leduc
Poste
26593

Bienvenue
dans l'équipe

Binjamin Nunez
+
Myriam Levesque



Nos conseillères FIQ

Maria Florencia
Sauro

Richard
Normandin

Naeni
Deschambault

Caroline
Proulx





Happy Holidays Счастливых праздников

Bon fêt

JOYEUSES

节日快乐

أعيادا سعيدة

Buone Feste

Felices Fiestas! FÊTES! Wesolych Świąt

행복 휴일



De votre équipe syndicale

